

Étudiant.e en santé ?

Êtes-vous apte à partir en stage ?

1/ Votre scolarité/service gestionnaire vous fournit votre fiche médicale à faire remplir par votre médecin traitant.



2) Prenez rendez-vous chez votre médecin traitant, le plus rapidement possible, avec votre carnet de vaccination et résultats de sérologie.



Attention, pour être apte à partir en stage : les vaccinations obligatoires/immunité doivent être à jour et cela peut prendre du temps (plusieurs semaines)

3/ Si vous n'avez pas de médecin traitant, vous pouvez prendre rendez-vous avec un médecin du Centre de Santé Universitaire directement sur [Doctolib.fr](https://www.doctolib.fr)



4/ Quand votre fiche est remplie et signée par votre médecin, envoyez-la à csu.infirmierie@univ-cotedazur.fr dès que possible et **au moins un mois** avant le début de votre stage.



5/ Dans un délai d'une semaine après réception, les infirmières du Centre de Santé reprendront contact avec vous pour :

- vous notifier votre aptitude
- vous prévenir des documents/démarches manquants

6/ Votre aptitude (ou inaptitude) sera également envoyée à votre scolarité/service gestionnaire après examen de votre fiche médicale.

